



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Travaux de réhabilitation de locaux 6 rue Charles de Foucaud

DE20150330_12	Conseil municipal du 30 mars 2015
Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 1 avril 2015
	01 AVR. 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

Travaux de réhabilitation de locaux 6 rue Charles de Foucaud

Bâtiments et logistique
id : 882

Conseil municipal
30 mars 2015

12

Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD

Dans le cadre de la convention de rénovation urbaine des quartiers Basseau Grande-Garenne, l'opération relative à la réhabilitation de l'épicerie solidaire a été retenue.

Située dans des locaux mis à disposition par la mairie au centre social de Basseau, elle remplit des missions essentielles sur le territoire, à savoir :

- apporter une aide temporaire aux familles les plus démunies résidant sur le quartier Ouest d'Angoulême
- créer de l'échange et de la solidarité entre usagers, bénévoles et salariés
- apporter aux bénéficiaires des notions d'hygiène alimentaire, corporelle, de conseil alimentaire et de gestion de budget
- créer de la mixité sociale

Ces dernières années, le nombre de bénéficiaires a fortement augmenté, atteignant une capacité allant jusqu'à 123 familles, soit 25 familles de plus que la capacité normale.

Les locaux, sis 6 rue Charles de Foucauld - cadastre DH 42, exigus et vieillissants ne permettent plus de recevoir ces familles dans de bonnes conditions.

En conséquence et en application de l'article L.2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter au nom de la commune la demande de permis de construire pour la rénovation de ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
30 mars 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

